



Je me suis porté caution solidaire

Par **julien5481**, le **17/02/2008** à **19:48**

je me suis engagé en tant que caution solidaire pour une entreprise qui a déposé le bilan. le service contentieux de la banque demande le remboursement au bout de 4 ans ,jusqu'a maintenant je n'etais pas solvable mais le mois prochain j'y serais, la caution porte sur 30000 euros, j'aimerais simplement savoir qu'est ce qui pourrait entrainer la nullité de l'act de cautionnement? merci pour vos reponses, amicalement julien